



L'actualité du SCOT du Pays des Vosges Saônoises

Numéro 2 - Avril 2017

Le mot du Président

Le SCOT, c'est parti !

Après une année consacrée aux travaux préparatoires et à la sélection de bureaux d'études en charge de l'élaboration du SCOT, la réunion de lancement du SCOT s'est tenue le lundi 27 mars 2017 à l'auditorium de Lure.

Merci aux nombreux participants qui ont fait le déplacement pour venir s'informer et qui sont prêts à élaborer avec le Pays des Vosges Saônoises ce document de planification qui sera avant tout le reflet de notre projet de territoire.

Ce n'était qu'une première rencontre avant les prochaines qui seront l'occasion de réfléchir ensemble à notre avenir commun autour de séminaires et d'ateliers de travail.

En effet, le SCOT sera élaboré en concertation avec les élus, les citoyens et les différents acteurs du territoire. Seul un processus de gouvernance élargie permettra de mener à bien ce projet et de pouvoir approuver le SCOT dans les délais fixés.

N'hésitez pas à faire part de vos besoins, remarques et propositions. La période de concertation permettra d'élaborer un projet partagé pour le territoire des Vosges Saônoises.

Thierry BORDOT

**Président du PETR du Pays des Vosges Saônoises
Maire de Saint-Loup-sur-Semouse**

Réunion de lancement du SCOT

La mission confiée à **E.A.U.** et à **L'Atelier des Territoires**, bureaux d'études en charge de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, a débuté en février dernier. Afin de donner le coup d'envoi de ce projet, une réunion de lancement du SCOT a été organisée le 27 mars 2017. 45 élus et une vingtaine de partenaires ont écouté avec attention la présentation faite par les bureaux d'études en attendant les prochaines réunions de travail.



Des participants mobilisés



G. Venne, L. Seguin et T. Bordot, élus référents SCOT, P. Plantagenest et M. Besnier du bureau d'études E.A.U.

Qu'est-ce que la concertation autour du SCOT ?

S'informer sur le projet et s'exprimer

La concertation, c'est la possibilité pour la population (citoyens, acteurs économiques, etc...) et pour les partenaires d'être informés de l'avancement des travaux du SCOT mais aussi d'**être associés à cette démarche**. Dans ce contexte, chacun peut débattre et s'exprimer sur le projet et **ainsi participer aux réflexions en amont des choix stratégiques**. La concertation a pour objectif de favoriser la discussion et les **échanges** en vue d'**élaborer un projet partagé**.

La concertation se tiendra tout au long de l'élaboration du SCOT.

Pour s'informer, plusieurs possibilités sont offertes : consulter le **dossier de concertation** (disponible au siège du Pays des Vosges Saônoises et aux sièges des

communautés de communes), consulter le **site internet** du Pays où des documents seront mis à disposition au fur et à mesure de leur production, consulter les **bulletins** des communes et communautés de communes ou encore participer aux futures **réunions publiques**.

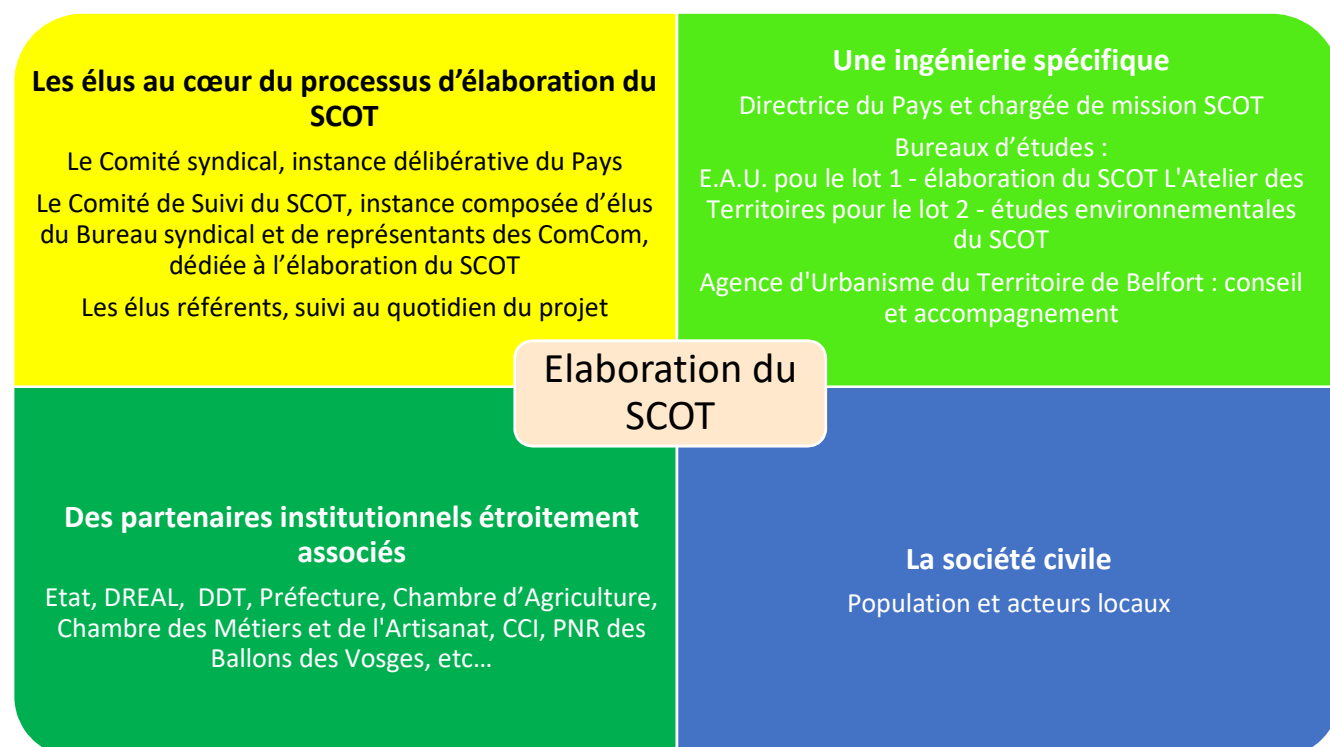
Pour s'exprimer, chacun pourra faire part de ses remarques et observations en les inscrivant dans les **registres de concertation** prévus à cet effet (disponibles au siège du Pays et des communautés de communes), en écrivant un **courrier** adressé au Président du Pays des Vosges Saônoises ou encore en envoyant un **courrier électronique** à l'adresse suivante : scot@pays-vosges-saonoises.fr.

Comprendre

L'objectif de la concertation est que chacun puisse porter un regard sur son territoire de vie et comprendre les enjeux de son développement futur. Mais surtout, il s'agit de **favoriser la compréhension par tous de la démarche engagée afin de mieux appréhender le projet**.

Un **bilan** de toute la démarche de concertation sera réalisé à l'issue de l'élaboration du SCOT. Il fera l'objet d'une délibération du Comité syndical du Pays des Vosges Saônoises avant la mise à l'enquête publique du projet de SCOT. L'**enquête publique** permettra quant à elle de recueillir les observations sur le projet de SCOT arrêté.

La gouvernance : qui élabore le SCOT ?



Des réflexions qui nous concernent tous

L'élaboration du SCOT va permettre de se questionner sur des thématiques multiples qui concernent le quotidien de tous les habitants et acteurs du territoire :

Emploi, commerce et artisanat : activités économiques à privilégier, maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité, revitalisation des centres-villes...

Habitat : anticipation de l'évolution démographique, proposition d'une offre de logements adaptée et amélioration du parc existant, mixité sociale...

Transports et déplacements : mise en cohérence des politiques de déplacements et contribution à la diminution des trajets automobiles.

Equipements et services : anticipation des besoins.

Agriculture et forêt : localisation des espaces agricoles et naturels à protéger, conditions du maintien de l'activité agricole et forestière...

Cadre de vie : définition d'objectifs de qualité urbaine, architecturale et paysagère.

Environnement : maintien de la biodiversité et des continuités écologiques.

Les rencontres de 2017

Avril 2017 : entretiens avec les communautés de communes

Au cours du mois d'avril, des entretiens seront organisés dans chaque communauté de communes avec les élus référents SCOT du Pays, les bureaux d'études et la chargée de mission SCOT. Ces entretiens constitueront une première prise de contact entre

l'équipe d'étude et les intercommunalités afin de recueillir leurs attentes, de les sensibiliser aux enjeux du SCOT et de prendre connaissance de leurs projets de développement et de leurs préoccupations spécifiques.

18 mai 2017 à 13h30 : atelier agriculture

Un premier **atelier de travail**, spécifique à l'agriculture, se tiendra dans la continuité des ateliers et entretiens qui ont eu lieu en 2014 à l'initiative de la Chambre d'agriculture sur le département de la

Haute-Saône, dans le cadre de l'élaboration des 3 SCOT Haut-Saônois : SCOT du Pays Graylois, SCOT du Pays Vesoul – Val de Saône et SCOT du Pays des Vosges Saônoises.

22 juin 2017 de 9h30 à 16h30 : séminaire SCOT

Elus et techniciens des communes et communautés de communes et partenaires institutionnels (Etat, DDT, PNR des Ballons des Vosges, CCI, etc...) **seront conviés à un séminaire SCOT**. Il permettra d'enrichir le diagnostic et de faire émerger les grands enjeux du territoire des Vosges Saônoises.

Il s'agira, au cours de la matinée, de présenter les **premiers éléments du diagnostic** lors d'une réunion plénière et de recueillir les remarques des participants. Ces échanges auront pour objectif de nourrir le diagnostic.

L'après-midi sera consacré à la tenue d'ateliers thématiques afin d'approfondir certains domaines. Les **ateliers thématiques** sont au nombre de 4 et chacun est encadré par un ou plusieurs élus membres du Comité de Suivi du SCOT :

- ✓ Habiter le territoire
- ✓ Economie et commerce
- ✓ Armature urbaine
- ✓ Environnement et ressources.

Et pour le second semestre

Le diagnostic sera par la suite présenté aux services de l'Etat et autres **personnes publiques associées** afin qu'elles puissent faire part de leurs remarques.

S'en suivront des **ateliers locaux** avec une présentation du diagnostic suivie d'échanges dans chacune des communautés de communes.

Un **partage du diagnostic** achèvera cette première phase et permettra le déroulé d'un séminaire dédié à la **prospective** (discussions autour de scénarios) avant d'engager la phase PADD (réflexions autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT).

Rappel : Les grandes étapes du projet

2016	Lancement du projet
X	Définition de la méthodologie et du planning
X	Rédaction du pré-diagnostic
X	Rédaction du dossier de consultation des entreprises pour la sélection des prestataires

2017	Diagnostic
X	Sélection des prestataires
<i>En cours</i>	Elaboration du diagnostic socio-économique
<i>En cours</i>	Elaboration de l'état initial de l'environnement
<i>En cours</i>	Bilan de la consommation foncière sur 10 ans
	Définitions des enjeux du territoire

1 ^{er} semestre 2018	Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
	Définition de la stratégie politique d'aménagement et de développement des élus
	Débat sur les orientations générales du PADD en Comité syndical

2 ^{ème} semestre 2018	Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)
	Traduction réglementaire du PADD en prescriptions et recommandations

2019	Phase préalable à l'approbation
	Finalisation du dossier de SCOT
	Bilan de la concertation et arrêt du projet
	Enquête publique

1 ^{er} trimestre 2020	Approbation du SCOT
--------------------------------	---------------------

Pour plus de renseignements :

Florence GUILLON
Chargée de mission SCOT
PETR du Pays des Vosges Saônoises
Tél. : 03.84.30.10.11
Mail : scot@pays-vosges-saonoises.fr

